

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 18 septembre 2019

Délibération

N° 19.171.3

En exercice 37

Présents 26

Votants 32

Pour 32

Contre 0

Abstention 0

**POLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE – SERVICE
DÉCHETS**

**CONTRAT TERRITORIAL POUR LE MOBILIER USAGER AVEC LA SAS
ÉCO-MOBILIER POUR LA PÉRIODE 2019-2023 – APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 12/09/2019

L'an deux mille dix-neuf

Et le 18 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

26 Conseillers communautaires présents : madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Elodie AGOSTINHO (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), madame Géraldine ESCANDE-COLIN (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Bernard FABRE (représenté par madame Odile CORBIERE), monsieur Michel LEFROU (représenté par monsieur Didier CAYLA), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

5 Conseillers communautaires absents excusés : madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Yannick RODIERE, madame Martine SIGNOUREL.

Secrétaire de séance : monsieur Christian SEGUY.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 26/09/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 18 septembre 2019

Contrat territorial pour le mobilier usager avec la SAS Eco-mobilier pour la période 2019-2023 – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 541-10 et L. 541-10-6 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le décret n° 2012-22 du 6 janvier 2012 relatif à la gestion des déchets d'ameublement ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2012 portant agrément d'un organisme ayant pour objet de contribuer et de pourvoir à la gestion de déchets d'éléments d'ameublement en application de l'article R. 543-252 du code de l'environnement ;

Vu la délibération n° 2013.09.01 du 25 septembre 2013 relative au contrat territorial de collecte du mobilier ;

Vu la délibération n° 17.165.3 du 20 décembre 2017 portant prolongation de la durée du contrat territorial ;

Vu le projet de contrat territorial pour le mobilier usager avec la SAS Eco-mobilier ;

Considérant que, dans le cadre du nouvel agrément qui régit l'activité d'Eco-mobilier pour la période 2018-2023, ce dernier a sollicité la mise en place à partir de 2020 d'une modulation du soutien financier attribué aux collectivités signataires en fonction du taux de remplissage de la benne ;

Considérant qu'il est donc nécessaire d'établir un nouveau contrat territorial de collecte du mobilier pour la période 2019-2023 ;

Considérant que la signature de ce contrat permet de bénéficier de la rétroactivité des soutiens financiers sur l'ensemble de l'année 2019 ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Alain CARALP, Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE les termes du contrat territorial de collecte du mobilier conclu avec Eco-mobilier.

II. AUTORISE monsieur le Président à le signer ainsi que tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 26/09/2019

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190918-DELIB_19_17